



## SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM DANS LES ECOLES DE TRELAZE

# INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

(mise à jour du 03 mars 2023)

La loi du 20 août 2008 charge les communes d'organiser un service minimum d'accueil lorsque 25% des enseignants d'une école sont en grève.

### UN MOUVEMENT NATIONAL DE GREVE EST PREVU CE MARDI 7 MARS 2023.

En conséquence, un service minimum d'accueil sera mis en place pour les élèves des enseignants grévistes des écoles dont plus de 25% des enseignants se seront déclarés grévistes.

L'école de votre/vos enfant(s) sera fermée le mardi 7 mars 2023.

Votre/vos enfant(s) pourra/pourront donc être accueilli(s)

**Au centre de loisirs « Jean Guéguen » - 1 rue Pasteur – Trélazé  
De 8h30 à 16h30  
(garderie payante de 16h30 à 18h30)**

Pour des questions d'organisation et de responsabilité, les élèves accueillis sur ces lieux d'accueil ne seront pas autorisés à rentrer chez eux sur le temps du midi.

**Vous devrez leur fournir obligatoirement un repas froid** (sandwich de préférence).

Le personnel susceptible d'être mobilisé étant limité, nous recommandons **aux parents qui le peuvent de garder leur(s) enfant(s) chez eux.**

**Lamine NAHAM,**  
Maire